



## COMMUNE DE GOUGENHEIM

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 067-216701631-20260330-AR2026671638-AR

### AR 2026-67163-8

### Arrêté municipal autorisant à titre exceptionnel l'ouverture d'un débit de boissons temporaire lors d'une manifestation publique

#### Le Maire de GOUGENHEIM

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,  
VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,  
VU la demande du 26 mars 2026 formulée par Mme Claire STEPHAN, présidente de l'association  
Au Café Des Connexions ;

#### Arrête

##### Article 1

- A l'occasion de la Fête des voisins organisée par l'association Au Café Des Connexions le  
vendredi 29 mai 2026, de 18h à 23 h à la salle du presbytère, 5 rue de l'Eglise à Gougenheim ;

- A l'occasion de la Fête de la musique organisée par l'association Au Café Des Connexions  
le vendredi 19 juin 2026, de 18h à 23 h à la salle du presbytère, 5 rue de l'Eglise à  
Gougenheim ;

Mme Claire STEPHAN, présidente de l'association Au Café Des Connexions est autorisée à vendre  
des boissons **des groupes 1 et 3** à savoir :

- **boissons du premier groupe** : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non  
fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool  
supérieures à 1,2 degré d'alcool ;

- **boissons du troisième groupe** : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins  
doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés  
comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises,  
framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

**Article 2** - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

**Article 3** - La brigade de gendarmerie de Truchtersheim est chargée de l'exécution du présent arrêté  
et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur  
demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Gougenheim le 30/03/2026  
Le Maire, Laurent KRIEGER

